

# 01-3 : Membres de la CSSCT Commission Santé Sécurité et des Conditions de Travail en CSE pour les entreprises de plus de 300 salariés



## Objectifs

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE en termes de SSCT.
- Connaître les droits, devoirs et les obligations.
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et à l'analyse d'Accidents de Travail ou situations dangereuses.
- Devenir acteur de la démarche de prévention de l'Entreprise en proposant des actions d'amélioration concrètes.

## Public et pré-requis

- Tout membre élu au CSE de + de 300 salariés ou Président.
- Groupe de 10 personnes maximum.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés participatifs avec diaporama et supports multimédias.
- Actives avec exercices pratiques et jeux de rôles.
- Interrogatives avec études de cas, questions à la cantonade et échanges d'expériences + quizz en clôture.
- Remise d'un livret et d'une clé USB.

## Délai et modalités d'accès

- Durée : 35 h / 3 jours + intersession + 2 jours
- Dates à définir
- Tarif et modalités sur demande, selon le lieu, qui devra être accessible aux PMR.

## Déroulement

### Les enjeux de la prévention

- Définitions (AT / MP et sécurité au travail).
- Humains.
- Financiers (coûts directs et indirects).
- Juridiques (responsabilité civile et pénale).

### Les membres de la CSSCT, droits et devoirs

- Composition, missions et fonctionnement.
- Consultations obligatoires.
- La BDES (Banque de Données Économiques et Sociales).
- Situation de danger grave et imminent.
- Rôle des différents acteurs de prévention et lien avec le CSE.

### La Prévention des risques professionnels

- **LA visite de site** (fil conducteur).
- Le Document Unique.
- Les 18 risques dont les risques liés au COVID-19, au télétravail et aux Risques PsychoSociaux.
- Trouvons des solutions avec les 9 principes généraux de prévention.
- Les documents obligatoires.

### L'analyse des accidents de travail avec plan d'actions

- Les 4 étapes.
- Méthode de l'arbre des causes.
- Présenter et défendre des mesures de prévention.

### Risques spécifiques à l'Entreprise

- Zoom sur les RPS et les TMS en lien avec la pénibilité.
- Diagnostic, évaluation et exemples d'axes d'amélioration.

## Validation pour 4 ans

- Attestation de fin de formation avec validation des compétences acquises.

## FORMATION - CONSEIL - COACHING

3 rue des Cèdres - 49360 TOUTLEMONDE - **Tél. : 06.68.89.22.22**  
email : [contact@cplusformation.fr](mailto:contact@cplusformation.fr) - [www.cplusformation.fr](http://www.cplusformation.fr)

Siret : 798 624 854 00021 - Code APE : 8959A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 49 03220 49 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.

